

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

SG/RM 99 - 10/25
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le - 7 OCT. 2025

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL,
DU 06 OCTOBRE 2025 AU 15 JANVIER 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire communal, afin de permettre des opérations de relevés d'affleurants sur le réseau d'assainissement (EU).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par signalisation manuelle du 06 octobre 2025 au 15 janvier 2026, de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux, en fonction des besoins du chantier, du 06 octobre 2025 au 15 janvier 2026, de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : L'entreprise SUEZ de Ploumagoar, qui réalise ces travaux pour le compte de Guingamp-Paimpol Agglomération, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- GPA,
- L'entreprise SUEZ.

Le Maire

Vincent CLECH

